

« Ce film a été fait pour le peuple, il lui appartient »

RD CONGO Le docteur Mukwege, déjà plusieurs fois victime de censure, regrette l'interdiction du documentaire dans son pays

Confirmant la décision d'interdire la diffusion au Congo du documentaire *L'homme qui répare les femmes* consacré au travail mené par le Docteur Mukwege auprès des femmes du Kivu victimes de violences sexuelles, le ministre congolais de l'Information Lambert Mende a justifié cette mesure par des problèmes de traduction. Selon lui, des propos tenus par des femmes congolaises auraient été mal traduits en français et auraient critiqué injustement l'armée congolaise : « l'armée s'est estimée calomniée, c'est une injustice totale » a précisé le porte-parole du gouvernement.

Cette décision a suscité de nombreuses réactions, dont celle de Didier Reynders et du représentant spécial de l'ONU au Congo Martin Kobler. Mais surtout, le principal intéressé, le docteur Mukwege, qui comptait

projeter le film en primeur dans l'enceinte de l'hôpital de Panzi devant ses patientes et ses collaborateurs, a exprimé son grand regret. « Nous avions hâte que nos compatriotes puissent voir le film dans leur pays. Il a été fait pour eux, il leur appartient. Sa censure met en évidence la volonté du gouvernement de refuser au peuple congolais son droit d'accès à l'information. Son histoire et son droit à la mémoire collective lui sont niés dans le but de mieux le manipuler et le contrôler. »

L'armée, un immense chantier

Le médecin-chef de Panzi rappelle d'autres formes de censure dont il a fait l'objet : le public congolais, en 2008, n'a jamais été informé du prix des Nations unies pour les droits de l'Homme qui lui avait été décerné. En 2014, le Prix Sakharov dé-

cerné, à l'issue d'un vote unanime du Parlement européen, au docteur mais à travers lui aux femmes congolaises, n'a pas été porté à la connaissance de ses compatriotes. Le médecin rappelle aussi d'autres mesures « liberticides » : la répression sanglante des manifestations populaires de janvier 2015 et la coupure de l'accès à internet ainsi que le blocage des réseaux sociaux et le brouillage des faisceaux des radios et télévisions telles que RFI.

Relevons toutefois que si le veto apposé par les autorités militaires est bien inspiré par des problèmes de traduction, il s'agit d'un obstacle qui pourrait être levé sans trop de peine...

Quant aux critiques bien réelles adressées par la population aux forces armées, elles doivent se lire dans un contexte historique : la comparution de Bosco Ntaganda, dit « Termina-

tor », devant la Cour pénale internationale illustre la manière dont des chefs de faction rebelles ont, à certaines époques, été intégrés au sein de l'armée congolaise, avec l'assentiment de la communauté internationale qui y voyait un gage de réconciliation. Durant des années, l'impunité voire l'amnistie imposée par des impératifs géopolitiques a inspiré les opérations de « mixage » et de « brassage », c'est-à-dire l'intégration d'ex-rebelles au sein des forces armées, au grand dam de la population qui voyait ses bourreaux d'hier changer d'uniforme !

La réorganisation et la professionnalisation des forces armées congolaises sont un processus déjà entamé avec succès, – avec, entre autres, le soutien de formateurs belges – mais il mettra des années à être mené à son terme... ■

COLETTE BRAECKMAN